

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 30 (1879)

Artikel: Canton de Berne : Extrait du rapport de la direction des forêts et domaines du canton de Berne en 1878
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Malheureusement il y a encore beaucoup de corporations dont les membres ne regardent la fortune que comme un moyen d'entretenir leur paresse en les faisant vivre sans travailler.

L'auteur termine par ces mots :

„Heureuses les corporations qui appliquent leurs revenus à des dépenses utiles et à des aumônes; malheureuses celles qui les partagent entre les ayants-droit à titre de revenus et qui par là même habituent leurs membres dès leur jeunesse à se reposer sur elles pour les faire vivre.“

Canton de Berne. Extrait du rapport de la direction des forêts et domaines du canton de Berne en 1878.

Un décret du 17 septembre 1878 a incorporé dans les forêts-abris toutes celles situées dans les districts du Oberhasle, d'Interlaken, de Frutigen, de Saanen, du haut et bas Simmenthal, de Thoune, de Seftigen, de Schwarzenbourg, de Signau, de Trachselwald et Konolfingen sauf celles qui se trouvent situées dans les communes des basses alpes.

41 auditeurs ont assistés aux trois cours qui ont été donnés aux gardes forestiers.

L'Etat a acheté 103,82 hect. de terrain pour le prix de fr. 66,979 ; il a dépensé fr. 60,620 pour rachat de servitudes et il a aliéné 6,53 hectares pour fr. 18,244.

Les exploitations en forêts ont fourni 55,866 m. c. dont 44,857 en produits principaux et 11,009 en produits intermédiaires. Le surplus du rendement prévu par le plan d'aménagement, soit 5106 m. c. a été reporté à l'exercice 1879. Les éclaircies ont produit le 27 % des exploitations principales. Le rendement total se divise en 67 % bois à brûler, 33 % bois de service.

Les prix moyens ont été de fr. 10. 97 par m. c. pour le bois à brûler et de fr. 20. 76 pour le bois de service ; moyenne générale fr. 14. 20 par m. c. Comparés à ceux de l'année dernière, les prix du bois à brûler ont été de 8 %, ceux du bois de service de 6 $\frac{1}{2}$ %, donc en moyenne de 7 % plus bas. C'est en 1876 que les prix furent les plus élevés, frs. 14. 25 par m. c. de bois à brûler et fr. 23. 74 par m. c. de bois de service.

114,21 hect. ont été reboisés, dont 45,70 hect. étaient en nature de pâturages et de marais. A cette fin il a été semé 337 kilos de graines (en majorité du sapin blanc) et 746,253 plantons ont été mis à de-

meure. Les frais se sont élevés à fr. 20,800. 30 ou fr. 181. 24 par hectare.

1,692 kilos de graines ont été semés et 1,766,840 plantons repiqués dans les pépinières; celles-ci ont une surface de 34 hectares. Leur entretien a coûté fr. 13,892. 21. Elles ont fourni des plantons pour une somme de fr. 16,678. 45.

L'entretien des chemins a coûté fr. 6104. 16 et la construction de routes nouvelles fr. 23,140. 79.

Le gel, la neige, les ouragans et les insectes n'ont causé que des dégâts insignifiants.

Le produit net des forêts de l'Etat est de fr. 404,761. 34.

Le détail des recettes et des dépenses est le suivant:

I. Recettes.

A. Produits principaux et intermédiaires.

a) Ventes.

Bois à brûler	32,639 m. c.	fr. 360,841. 20
Bois de service	16,047 " "	<u>335,756. 78</u>
		fr. 696,597. 98

b) Répartitions.

Bois à brûler	2,045 m. c.	fr. 20,996. 25
Bois de service	29 " "	<u>474. 35</u>
	50,760 m. c.	fr. 21,470. 60

B. Produits accessoires.

1. Ecorces pour les tanneries	fr.	761. 65
2. Souches	"	3,707. 40
3. Graines et plantons	"	9,681. 54
4. Gravier et tourbe	"	6,169. 65
5. Fermages	"	<u>21,543. 78</u>
		fr. 41,864. 02

C. Réserves de vente et intérêts arriérés " 24,888. 11

Total des recettes fr. 784,820. 71

II. Dépenses.

A. Frais de l'administration forestière:

Salaires des inspecteurs, brigadiers, adjoints, et frais de bureau, vaca-	
tions etc. (dont moitié)	fr. 43,510. 34

Transport fr. 43,510. 34

B. Frais d'aménagement.

1. Cultures forest.	fr. 22,166. 15
2. Chemins	„ 29,244. 95
3. Salaires d. gardes	„ 44,235. —
4. Bûcherons	„ 135,224. 75
5. Démarcation et arpentage	„ 3,148. 14
6. Frais d'enchère	„ 9,071. 28
7. Escomptes et paie- ments au comptant	„ 1,017. 32
8. Frais juridiques	„ 1,403. 30

fr. 245,510. 89

C. Charges.

1. Répartitions aux pauvres	fr. 21,326. 54
2. Impôts à l'Etat	„ 32,225. 69
3. Impôts commu- naux	„ 36,755. 36

fr. 90,307. 59

D. Pertes sur le bois et boni-
fications

„	730. 55
Somme des recettes	fr. 784,820. 71
Somme des dépenses	„ 380,059. 37
Revenu forestier net	fr. 404,761. 34
Déficit sur le budget	fr. 111,438. 62

La surface totale des forêts au 1 janvier 1879 est de 11,903 hect. évalués à fr. 16,292,168.

Durant les années 1877 et 1878, ont été achevés les plans d'aménagement de 25 communes et corporations pour des forêts d'une étendue de 3,994 hect. Les $\frac{2}{3}$ du domaine forestier des communes sont aménagés ou en voie de l'être.

L'Etat a permis le défrichement de 42,06 hectares de forêts. Pendant les 10 dernières années le domaine forestier des communes et des particuliers a diminué de 74,53 hect., en revanche dans le même laps de temps, l'Etat a acquis 800 hect. de pâturages ou de marais, dont il a reboisé déjà 245 hect.

Les autorisations de ventes de bois données aux particuliers portaient sur un volume de 94,462 m. c. dont 73,772 m. c. de bois de service et 20,690 m. c. de bois à brûler.

Le nombre des délits a été de 4,097 et les pénalités en argent se sont élevées à la somme de fr. 21,314. 75 dont fr. 13,161. 16 sont versés dans la caisse de l'Etat. Ce chiffre donne, sur l'année dernière, une augmentation de 13 %.

802 patentess de chasse ont été délivrées en automne pour fr. 41,387. 70 ; de cette somme fr. 7,930. 30 ont été remis aux communes et fr. 5,694. 55 aux gardes-chasse. Le produit net des permis de chasse est de fr. 27,762. 85. Les gardes-chasse des montagnes franches reçoivent un salaire de fr. 4,800. La Confédération n'a pas jusqu'à présent accordé de subventions pour la protection du gibier.

Rapport de l'administration forestière du Canton de St-Gall en l'an 1878.

Rien n'a été fixé relativement à l'aménagement et à la police des forêts appartenant au canton de St-Gall et situées dans d'autres cantons. Un forestier résidant à Schwyz gère celles comprises dans ce canton ; quant à celles sises sur le territoire d'Appenzell, elles sont administrées par des forestiers St-Gallois.

Le personnel forestier du canton n'a subi aucune modification. Les leçons données à 19 élèves St-Gallois et 6 élèves Glaronnais seront continuées au mois de mai, à Ragaz.

Les frais de l'administration forestière s'élevant à fr. 22,262. 33 se répartissent comme suit:

- fr. 14,000. — pour salaires;
- " 4,215. 55 vacations, voyages;
- " 1,169. — frais de bureau;
- " 1,413. 98 cours forestiers;
- " 464. 30 divers.

Pour les cours forestiers la Confédération accorde une subvention de fr. 1000 et défraie le professeur.

On comptait, au 31 décembre 1877, 7 arrondissements forestiers auxquels s'en ajoutèrent 6 nouveaux en 1878. Les agents exercent leurs fonctions à l'entièvre satisfaction des autorités.

188 communes et corporations sont propriétaires de forêts d'une superficie de 20,590 hectares dont 693 hectares situés dans d'autres